

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 mai 2021 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Fabienne Aubry-Conne, Pierre de Boccard, Maxime Provini, Delphine Wuest, Timothée Fontolliet, Marie-Agnès Bertinat, Luc Barthasat et Gazi Sahin: «Vélo en Ville, ne restons pas à plat!»

Rapport de M. Denis Ruyschaert du 15 décembre 2022.

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 8 février 2022. La commission l'a traitée lors de ses séances des 20 octobre, 17 novembre 2022 et 8 décembre 2022 sous la présidence de M. Maxime Provini. M^{me} Coralie Seydoux a produit le procès-verbal; le rapporteur la remercie pour la qualité et la célérité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève et le Canton promeuvent la mobilité douce;
- que depuis le début de la pandémie de Covid-19, le réseau cyclable a fait l'objet d'une amélioration notable;
- que le nombre d'usagers du vélo a ainsi augmenté de plus de 22% depuis le début de la pandémie de Covid-19;
- que le vélo reste un moyen de transport efficace et populaire, les initiatives en faveur de son utilisation doivent être intégrées intelligemment aux autres options de transport;
- qu'après une expérience pilote en 2017, dix pompes à vélo ont été installées en 2018 sur le territoire de la Ville de Genève;
- que leur nombre n'a pas suivi l'augmentation importante des usagers depuis;
- qu'en comparaison, la Ville de Lausanne compte 15 pompes à vélo;
- que le site Internet de la Ville de Genève indique de manière très approximative l'emplacement de ces pompes, indiquant des zones en lieu et place d'indications précises;
- que les pompes à vélo en question, très sollicitées, sont souvent en panne pendant des périodes prolongées;

- que la disparition de plusieurs stations-service au centre-ville a réduit les possibilités de procéder à des petites réparations de vélo en tout temps,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’augmenter le nombre de pompes à vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Genève;
- d’améliorer la signalétique et les informations sur le site Internet de la Ville de Genève afférentes à leur localisation et à leur état de fonctionnement;
- de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire les délais de réparation des pompes à vélo;
- d’installer des stations outils en libre-service à proximité des parkings à vélos;
- de travailler dans ce cadre en collaboration avec les associations actives dans la promotion de la mobilité douce et du vélo.

Séance du 20 octobre 2022

Audition de M^{me} Alia Chaker Mangeat, motionnaire

M^{me} Chaker Mangeat indique que la motion a été déposée en mai 2021 et que depuis des choses ont évolué. Elle explique que la motion vise à améliorer et à faciliter la vie des cyclistes en ville de Genève, notamment pour ce qui est des pompes à vélo. Elle relève qu’il lui semble qu’ils sont plusieurs au sein du Conseil municipal à avoir déjà trouvé des pompes à vélo en panne en ville et que leur nombre est insuffisant. Elle souligne que depuis le COVID les pistes cyclables se sont développées et le nombre de cyclistes a augmenté de 22%. Toutefois, les aménagements annexes n’ont pas évolué. Elle demande alors, à travers sa motion, d’augmenter le nombre de pompes à vélo en libre-service.

Elle indique que, lorsqu’elle a déposé la motion en 2021, il y avait 10 pompes et il y en a maintenant quatorze. Elle constate donc une amélioration sur le nombre mais, en ce qui concerne la signalétique et les informations sur le site internet, ces dernières sont toujours défailtantes. Elle détaille que les informations sur le site internet indiquent des zones et non pas des endroits précis où se trouvent les pompes. De plus, le site n’est pas toujours actualisé. Elle ajoute que depuis le dépôt de la motion il y a aussi l’application Genève en poche qui s’est développée, mais les informations sur les pompes à vélo ne sont pas indiquées.

Elle ajoute qu’il y a aussi un problème avec les délais de réparation. Lorsqu’une pompe à vélo est en panne, elle est régulièrement encore en panne deux semaines plus tard, même si la panne a été signalée. Elle pense qu’il faut peut-être regarder

si le modèle de pompe à vélo choisi est adéquat et s'il en existe de plus solides, car les pompes sont très souvent en panne. Elle ajoute aussi que l'emplacement de ces pompes n'est pas non plus toujours idéal. Elle cite en exemple une pompe indiquée être située au quai des Bergues sur le site internet.

Il faudrait également ajouter des stations de pompe en libre-service à proximité des parkings à vélos, notamment à proximité de la gare. Elle trouverait cela pratique car ce sont des petites stations compactes et faciles d'utilisation. Elle pense qu'en avoir deux, une sur chaque rive, serait bien. Relativement aux considérants de la motion, elle indique que les développements restent d'actualité, même s'il y a eu une augmentation du nombre de pompes depuis.

Questions des commissaires

Un commissaire souligne que la motion est la bienvenue. Il indique qu'une de ses premières demandes au service de M^{me} Perler lorsqu'il a été élu a été de demander que des pompes soient installées à la gare de Champel, des Eaux-Vives et à Baby-Plage. Il explique que lorsque M^{me} Chaker Mangeat lui a indiqué qu'une pompe était en panne, il a directement écrit à M. Betty, qui lui a indiqué que c'est l'association Genève roule qui a la charge de réparer les pompes et, s'il y a des délais, ces derniers proviennent soit de la communication entre la Ville et l'association, soit de la disponibilité de l'association. Il explique que M. Betty lui a confirmé que les pompes sont régulièrement endommagées et que la Ville a demandé, à l'époque, de faire deux contrôles par mois de juin à septembre.

Un commissaire trouve également la motion bienvenue. Il se demande quelles sont les raisons du manquement de suivi et si cela vient d'un problème administratif au niveau de la Ville ou d'un manque d'entretien régulier de l'association.

M^{me} Chaker Mangeat ne sait pas.

Ce commissaire demande quel serait le nombre idéal de pompes à vélo pour la Ville de Genève.

M^{me} Chaker Mangeat ne peut pas lui donner de chiffre exact mais elle relève qu'en 2021 il y a eu une augmentation de 22% de cyclistes ainsi qu'une augmentation des pistes cyclables. Elle ajoute que sur le site internet du Canton, concernant les vélos, il y a un renvoi à la Ville de Genève et non pas aux autres communes. Elle estime qu'il faudrait alors harmoniser cela avec les autres communes afin que l'information soit centralisée. Il y a donc également un problème de communication afin de répertorier toutes les pompes à vélos du canton.

Un commissaire se demande, concernant la signalétique, s'il y a une forme particulière qu'il faudrait adopter.

M^{me} Chaker Mangeat propose de mettre un panneau car actuellement les pompes ne sont pas indiquées et se trouvent au niveau du sol. Elle ajoute que, sur le site internet, ce n'est qu'une zone avec un marqueur très large qui est indiquée. En mettant un panneau, ce serait plus facile.

Ce commissaire demande si l'entretien de ces pompes coûte cher.

M^{me} Chaker Mangeat explique qu'il y a apparemment un contrat de prestation entre la Ville et Genève roule et qu'il s'agirait de connaître les prestations que l'association doit rendre à la Ville. Elle souligne qu'il faut voir cela avec M^{me} Perler. Elle se demande également si Genève roule a les moyens humains et techniques pour supporter les sollicitations.

Une commissaire demande ce à quoi l'association est engagée par rapport à la Ville, car c'est une tâche déléguée.

M^{me} Chaker Mangeat explique que la Ville s'occupe de l'investissement et de l'installation et l'association de l'entretien et des réparations.

Cette commissaire relève que ce que souhaite la motion est de compléter et d'élargir les compétences de Genève roule.

M^{me} Chaker Mangeat répond que le résultat souhaité est d'avoir des pompes à vélo qui fonctionnent en ville de Genève et la situation n'est pour l'instant pas satisfaisante, malgré l'augmentation du nombre de pompes.

Une commissaire remarque que l'association a divers services. Concernant le service public de réparation, elle demande s'ils devraient le prioriser.

M^{me} Chaker Mangeat lui répond par l'affirmative et souligne qu'il faudrait voir le contrat entre la Ville de Genève et l'association, car cette dernière n'a peut-être pas les moyens humains pour réparer rapidement les pompes.

Une commissaire demande quel type de réparation ces pompes nécessitent.

M^{me} Chaker Mangeat relève qu'elle ne sait pas si les pompes sont remplacées lorsqu'elles sont en panne, mais elle précise que la pompe proche de chez elle est remplacée.

Une commissaire précise que le site de la Ville de Genève indique que l'objet du contrat entre la Ville et Genève roule est d'effectuer un contrôle régulier et de réparer les pompes. Elle ne sait dès lors pas ce qu'il faudrait faire de plus. Elle relève que ce n'est pas la première fois qu'une association remplit des missions de service public et qu'à ce titre il faudrait être clair sur ce que contient le contrat de prestations actuel et ce qu'un nouveau contrat devrait contenir si l'établissement d'un nouveau contrat était d'ailleurs à l'ordre du jour.

Un commissaire indique que ce serait une question à poser à la magistrate.

M^{me} Chaker Mangeat indique qu'à l'époque il y avait moins de pompes à vélo et elle ne sait pas s'ils ont moins de temps depuis que ça a augmenté.

Un commissaire indique qu'ils font plus de contrôles de juin à septembre et ajoute que pendant l'hiver les pompes se dégradent peut-être plus.

Un autre commissaire trouverait intéressant de savoir s'ils les contrôlent aussi en hiver.

M^{me} Chaker Mangeat indique que le site internet précise que l'on peut appeler Genève roule lorsqu'une pompe est en panne.

Un commissaire constate que l'on demande à une association de faire de plus en plus de contrôles et le seul moyen qu'il envisage pour pallier les délais de réparation est d'associer à des structures existantes la reprise de ces pompes gratuites pour le compte de la Ville de Genève.

M^{me} Chaker Mangeat souligne que l'avantage actuellement est qu'elles sont en libre accès.

Un commissaire relève que, dans sa proposition, ce serait également en libre accès, mais avec quelqu'un qui les surveille tout le temps.

M^{me} Chaker Mangeat souligne qu'un élément important est celui de l'information. Elle pense qu'il y a maintenant des moyens techniques qui permettent de transmettre rapidement les informations et en l'occurrence la panne n'est constatée qu'en allant à la pompe.

Un commissaire souligne qu'il y a à la fois un problème fonctionnel et un problème d'information.

M^{me} Chaker Mangeat lui répond par l'affirmative; la signalétique et l'information concernent la deuxième invite.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas commencer à questionner l'administration au préalable plutôt que de Genève roule. Elle souligne qu'il faut rester prudent sur le questionnement quant à l'action de l'association en particulier et si l'on veut redistribuer la maintenance des fonds à d'autres structures. Elle relève que Genève roule n'est pas seulement une association qui s'occupe de pompes à vélo, mais aussi une association qui a une mission de réinsertion et elle pense qu'il faut être vigilant quant au fait de questionner l'association, en particulier par rapport aux effets indésirables sur les employés de l'association questionnée tant qu'un manquement de celle-ci n'est pas avéré. Concernant la transmission de l'information, elle relève que le site internet indique que s'il y a une panne il faut contacter le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), qui va le communiquer à Genève roule, qui déploiera ensuite son équipe de maintenance. Elle pense qu'il y a peut-être une optimisation à faire sur ce point.

M^{me} Chaker Mangeat précise qu’il existe un autre lien qui renvoie directement à Genève roule. Elle ajoute qu’elle ne remet pas en question l’association mais qu’il s’agit de mettre en place un système qui marche et de voir si un autre système plus performant marcherait.

Une commissaire demande si un outil indiquant où se trouvent les pompes ferait l’affaire, sans avoir besoin d’impliquer toute la structure déjà en place.

M^{me} Chaker Mangeat précise qu’elle ne met pas en cause la structure en place, mais qu’il faudrait plus de pompes, car si elles sont si souvent en panne c’est qu’elles sont peut-être trop sollicitées. Elle ne peut toutefois pas donner de décision définitive en l’état.

Une commissaire propose l’audition de l’association Genève roule.

Une autre commissaire propose l’audition de M^{me} Perler.

Votes

Le président passe aux votes sur les auditions.

L’audition de M^{me} Perler est acceptée à l’unanimité.

L’audition de l’association Genève roule est acceptée à la majorité, soit par 11 oui (1 EàG, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 2 non (S) et 2 abstentions (S).

Séance du 17 novembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M^{me} Hélène Vandenbroucke, adjointe de direction à l’AGCM

M^{me} Perler relève que ses constats sont les mêmes que les considérants. S’agissant des invites de la motion, à savoir augmenter le nombre de pompes à vélo, améliorer la signalétique, prendre toutes les mesures pour réduire les délais de réparation et installer des stations à outils, elle y souscrit. Sur les stations à outils en libre-service, elle avance que son ambition est également d’améliorer les vélo-stations avec des ateliers de réparation et d’y prévoir quelqu’un qui ait les capacités de réparer durant le temps où le vélo est laissé à la vélo-station. Néanmoins, elle remarque qu’il y a des besoins très clairs visant à pouvoir simplement regonfler un pneu ou effectuer une petite réparation. Elle relève que l’idée de la Ville est de travailler en collaboration avec les associations actives dans la promo-

tion de la mobilité douce et qu'elle donne déjà des mandats, notamment à l'association Genève roule sur certains aspects. Concernant la motion, elle ajoute que ce type d'installation existe, mais qu'il faut être conscient que cela peut entraîner une charge de travail ou financière supplémentaire, en raison de l'usage multiple d'une station de réparation ou de pompage. A cela s'ajoute le vandalisme toujours possible.

M. Betty montre, sur un plan, la localisation des 15 pompes présentes à Genève, principalement dans des lieux de transfert multimodaux (gare Cornavin, gare des Eaux-Vives, gare de Champel) ou des lieux de destination et de passage (Uni Mail, plaine de Plainpalais, quartier de la Jonction, plage des Eaux-Vives, les Pâquis). Il explique que le développement s'est fait progressivement car ils n'étaient pas certains de l'appropriation de ces équipements par la population. Un test avec 5 pompes a été fait en 2017, puis 5 pompes ont été ajoutées en 2018. La Ville compte aujourd'hui 15 pompes. Il explique que le choix de ces emplacements s'est basé sur la présence d'aménagements cyclables à proximité, sur des pôles générateurs de trafic cycliste, là où il y a suffisamment d'espace pour mettre ces équipements et manœuvrer le vélo, et une répartition relativement égale sur l'ensemble du territoire.

Sur les principes d'entretien, ils ont géré cela à l'interne au début, mais ils ont vite remarqué qu'il fallait un passage fréquent et qu'ils n'étaient pas forcément capables de répondre à cette contrainte, donc ils ont rapidement eu des échanges avec Genève roule et un mandat de réparation et d'entretien a été confié à l'association. Il explique que cette dernière est en charge de procéder à une tournée mensuelle pour vérifier l'état des pompes, à savoir faire des réparations sur place, le cas échéant démonter les équipements, les amener en atelier et les réparer; remplacer l'habillage et les différentes dégradations qu'il peut y avoir; intervenir sur appel dès que sont constatés des dysfonctionnements ou des dégradations. En 2022, la Ville a constaté qu'il fallait augmenter la fréquence car il y avait des sollicitations plus conséquentes et il a été convenu que, de juin à septembre, deux contrôles mensuels seraient effectués plutôt qu'un seul.

Ensuite, concernant l'augmentation des pompes à vélo, leur vision est que la répartition spatiale des 15 pompes est satisfaisante et ils sont en train de regarder où il faudrait en installer. Il avance qu'il serait possible d'ajouter trois à quatre pompes aux Pâquis, aux Eaux-Vives, dans les Rues-Basses et dans le secteur des HUG ou à la place des Charmilles. Il relève que c'est une étape supplémentaire et ils sont prêts à s'adapter si la commission souhaite qu'ils soient plus ambitieux sur l'amélioration de la signalétique. Il relève qu'une carte géoréférencée est disponible sur le site de la Ville. Il admet toutefois qu'il est compliqué de faire une mise à jour en temps réel de l'état des pompes et qu'ils n'ont pas les moyens de le faire actuellement.

M. Betty explique qu'ils font des bilans annuels avec Genève roule et qu'en 2022 ils ont recensé 316 tournées annuelles, lors desquelles 25 embouts de pompes et 39 flexibles ont été réparés et 34 réparations en atelier ont été effectuées. Il admet qu'il est encore possible d'améliorer la fréquence des passages, mais la Ville considère qu'il y a actuellement un juste équilibre entre les dégâts constatés et l'énergie engagée par la Ville et Genève roule. Concernant l'installation de stations à outils en libre-service, la Ville a eu des retours mitigés de la part des autres villes à proximité. Il relève qu'a priori ces retours mitigés sont dus au fait qu'il n'y ait pas de présence humaine sur place et l'utilisateur n'a pas forcément toutes les compétences pour faire les réparations. Il ajoute que Genève roule reçoit une subvention de la Ville, moyennant des prestations, notamment des animations. En 2022, d'un commun accord, Genève roule a organisé des ateliers d'autoréparation pour expliquer aux usagers comment réparer leur vélo. Ces ateliers ont été un réel succès et l'association envisage de renouveler cette animation en 2023.

La Ville propose également d'installer quelques équipements afin de les tester et de voir quel usage il peut y avoir. Ils proposent de les installer à la gare Cornavin, à la gare des Eaux-Vives et à proximité d'Uni Mail. Ils se sont aussi demandé s'il fallait mettre en place ce genre d'équipement à proximité des containers estivaux de Genève roule, mais cela n'a pas été proposé car ils n'ont pas encore identifié la place des containers estivaux et ces équipements seront mis de manière relativement définitive donc ils préfèrent tester d'abord. Concernant le travail en collaboration avec les associations, il relève que c'est déjà le cas depuis plusieurs années, ils travaillent avec Pro vélo Genève et Genève roule. Ils rencontrent régulièrement ces associations et ils ont une convention de prestation qui confie à Genève roule tout un tas d'animations et de prestations, donc selon eux la Ville répond déjà à cette demande.

Il détaille que le prix unitaire d'une pompe est de 1240 francs à l'achat. Il précise que la pose est ensuite effectuée par leur service donc ils ne l'externalisent pas. Le contrôle annuel est de 12 000 francs à l'année, payés sous forme de mandat à Genève roule et 1000 francs sont annuellement dépensés pour les pièces de rechange. Sur les stations d'autoréparation, il explique qu'il en existe différents types mais qu'aucun n'a encore été testé en Ville. Il avance que s'ils partent sur l'un de ces dispositifs et que la mise en place de trois équipements est confirmée, cela devrait coûter environ 10 000 francs, qui pourra être imputé sur le budget de l'AGCM.

Un commissaire remarque qu'il n'y a eu qu'une augmentation de cinq pompes en trois ans, alors qu'il y a eu une augmentation de 30% de vélos. Il demande s'ils estiment que cinq pompes sont suffisantes.

M. Betty lui répond qu'ils n'ont pas eu de demandes d'équipements supplémentaires.

Ce même commissaire demande comment ils mesurent les demandes.

M. Betty relève que l'AGCM reçoit plus de 1000 demandes citoyennes par année, portant sur diverses installations, mais qu'en globalité il n'y a pas d'évolution conséquente de demandes récurrentes portant spécifiquement sur une augmentation des équipements.

M^{me} Perler relève qu'une station avec des outils de réparation, si elle est défectueuse, ne sera pas utilisée. Elle estime qu'il est donc important qu'elle soit vérifiée et entretenue régulièrement. Elle explique qu'au début de la législature, les services ont reçu des réclamations sur le fait que les stations étaient souvent inutilisables et la Ville a corrigé cette situation. La Ville a reçu toutefois assez peu de demandes de multiplier les stations. Elle s'est posé la question d'augmenter l'information et de mieux la faire circuler, et la réflexion doit se poursuivre. Elle ajoute que des points réguliers sont effectués avec les milieux des cyclistes et elle n'a pas encore connaissance d'une demande de stations supplémentaires. Elle relève qu'ils ne vont pas multiplier les stations si cela n'est pas demandé, mais que s'ils le souhaitent il suffit de le demander.

Une commissaire relève qu'à la gare des Eaux-Vives la station est cachée et difficile à trouver. Elle demande alors comment le choix de l'emplacement est fait. Elle trouve bonne l'idée de les installer à côté des containers de Genève roule. Elle demande également si la pompe des Eaux-Vives est moins abîmée car elle est cachée.

M. Betty répond que Genève roule sera plus à même de répondre, mais il sait que l'association s'interroge sur le positionnement de leurs containers estivaux. Ils sont plutôt dans la logique de s'adapter à la demande et de suivre l'évolution nécessaire plutôt que de trop l'anticiper et de constater que l'équipement n'est pas utilisé.

Cette commissaire demande s'ils ont eu des retours sur l'utilisation des pompes et comment il serait possible d'en avoir.

M. Betty répond que pour l'instant ils n'ont de retour que lorsqu'une pompe ne fonctionne pas. Il pense qu'il faudrait faire une campagne avec des personnes qui s'occupent d'un diagnostic dédié. Il relève qu'il a plutôt le sentiment que l'utilisation augmente.

Cette commissaire demande si le forfait de 1000 francs sur les pièces est le montant payé par an en tout ou par pompe.

M. Betty lui répond que c'est en tout.

Un commissaire remarque que, sur les 316 visites des pompes, il y a eu près d'une centaine de fois où il y avait des défauts. Il demande s'ils font la tournée des 15 pompes lors de leurs contrôles.

M. Betty lui répond par l’affirmative.

Ce commissaire demande quel est le taux d’utilisation de ces pompes.

M. Betty répond qu’ils n’ont pas de chiffre à ce propos.

Ce même commissaire se demande si l’existence de ces pompes a été suffisamment communiquée par les services, car à titre personnel il ne savait pas qu’il y en avait quinze sur toute la Ville.

M^{me} Perler répond qu’il y a eu des campagnes d’information par le passé, mais les services ignorent la fréquence d’utilisation de ces pompes.

M. Betty relève que l’information est présente sur le site de la Ville et que cela a également été mis dans le *Vivre à Genève*. Il admet qu’il faudrait peut-être effectivement refaire une campagne.

Ce commissaire demande si le site internet indique la présence de pompes.

M^{me} Perler relève qu’il y a la carte sur le site.

Ce commissaire demande alors si l’existence de la pompe est signalée sur les lieux.

M^{me} Perler explique qu’il est toujours compliqué d’ajouter de la signalétique sur l’espace public, mais admet qu’il faudrait peut-être intensifier la communication.

L’heure de fin étant dépassée, le président demande si les questions restantes des membres de la commission peuvent être adressées par e-mail.

Les membres de la commission l’acceptent.

Audition de M. Anaas Butsch, responsable du service infrastructure à Genève roule

M. Butsch se présente et indique qu’il est responsable du service infrastructure au sein de l’association Genève roule. Il précise qu’il est en poste depuis mai 2021 et indique que le pôle entreprise privée a été séparé de l’institution publique. Il détaille qu’il s’occupe de l’offre de prêt de vélos gratuits pendant l’été, d’avril à octobre, de la gestion de l’équipe de contrôle des abonnements de vélo-stations dans les vélo-stations du canton et de l’entretien et la maintenance des pompes publiques. Il collabore donc avec plusieurs secteurs. Concernant la prestation des pompes, il s’occupe de quatre secteurs différents, qu’il présente sur un plan. Il explique que le parc de pompes public fonctionne avec 15 pompes sur le terrain et 6 pompes en atelier.

Lorsqu'il est constaté qu'une pompe est défectueuse, une demande de transport est effectuée en fonction de l'état de la pompe et il sera procédé au remplacement de la pompe usagée par une pompe neuve pour que l'offre sur place reste la même. Il explique que toutes leurs pompes sont des modèles Altinova à pied et que le modèle vient de France voisine. Il admet qu'ils sont à flux un peu tendu avec l'acheminement des pièces et qu'ils essaient toujours d'avoir des pièces avec un mois d'avance. Il ajoute que de nombreux passages sur le terrain sont effectués et que plusieurs pompes sont à proximité de vélo-stations de la Fondation des parkings. Cela permet alors de faire réparer les pompes directement par des personnes de la Fondation des parkings, déjà à proximité de la pompe.

Il explique qu'une partie de l'équipe est à vélo ou en camion en fonction des besoins. Il précise que lors de la période haute ils effectuent deux contrôles par mois. Les secteurs de la gare Cornavin, de Plainpalais et de l'allée des Délices sont les plus touchés en saison haute. Il relève qu'il y a eu près de 300 contrôles entre mars et novembre et que les pompes étaient en bon état dans 60% des cas. Le tiers restant correspond pour une part (18%) à une mise hors service du tuyau, qui peut être réparé directement sur place, et une autre part (22%) où la pompe est mise hors service et doit être ramenée en atelier. Il relève que l'association a eu comme projet de faire des réparations directement sur place mais, entre les conditions météo et certaines parties de la pompe inaccessibles une fois celle-ci vissée au sol, ils y ont renoncé. Il ajoute que l'association a eu quelques retours de mécaniciens en atelier et la pièce la plus touchée lors de l'usure est le point de fixation le plus bas de la pompe, car celle-ci étant vissée au sol c'est elle qui prend le plus de stress.

Une commissaire demande s'il y a un autocollant sur la pompe précisant un numéro de téléphone à appeler en cas de pompe défectueuse.

M. Butsch lui répond que oui, ils ont mis en place un système d'étiquette et une nouvelle mouture devrait arriver d'ici peu. Il explique qu'ils souhaiteraient mettre un exemple de cartes sous forme de code QR et, selon leurs premiers tests, ce serait facile à intégrer pour des utilisateurs de Google Maps et cela permettrait aux utilisateurs de connaître l'emplacement détaillé des pompes. Il précise qu'il existe une étiquette permanente qui donne les coordonnées à contacter en cas de panne. Il explique également que lorsqu'une pompe est hors service et afin d'éviter des dégâts supplémentaires, ils enlèvent le tuyau pour que la personne ne puisse pas essayer d'utiliser le dispositif en panne.

Une commissaire remarque que ce sont des pompes semi-professionnelles et se demande quelle est leur usure.

M. Butsch relève qu'il y a deux soucis principaux. D'une part, la conception de la pompe s'est voulue écoresponsable dans ses matériaux, mais certaines pièces sont peu adéquates avec certains concepts d'ingénierie. Il ajoute que les

aspects climatiques ont aussi un impact; notamment, certaines tiges se sont retrouvées rouillées et empêchaient la pompe d'être récupérée. Il avance qu'ils ont pu changer le type de tige et d'écrou, mais qu'il faudrait peut-être modifier certaines pièces en alu pour avoir un modèle en acier. D'autre part, les gens sont en général pressés et le système à pied est peu intuitif. Les utilisateurs ont tendance à faire des mouvements courts et saccadés plutôt que grands, ce qui a tendance à réduire la durée de vie du piston. Il relève qu'il y a donc aussi des idées de conseil ou d'information avec des schémas sur les pompes pour aider à leur utilisation. Il signale qu'ils vont essayer d'améliorer la situation sur ce point. La logistique de remplacement sera également revue afin de maintenir le flux en permanence. Il ajoute qu'ils souhaitent également ajouter dans leurs prestations de routine le nettoyage complet de la pompe et une vérification du pneumatique, car l'indicateur de pression n'est parfois plus suffisamment précis.

Un commissaire demande si le système est contrôlé par l'association de A à Z.

M. Butsch lui répond par l'affirmative. Il est à titre personnel le contact principal au sein de Genève roule. Il ajoute qu'il est aussi possible de transmettre des demandes à info@geneveroule.ch qui lui seront ensuite transférées.

Un commissaire demande s'il estime que deux contrôles par mois sont suffisants.

M. Butsch pense que c'est peu en période estivale. Il pense qu'il serait possible de monter à trois fois dans le mois. Il remarque que le contrôle est assez bon sur le terrain et que c'est plutôt la logistique de transport qui pose problème, mais il est en train de travailler sur ce point pour améliorer le flux tendu.

Un commissaire demande s'il trouve que 15 pompes sont suffisantes.

M. Butsch ne peut pas se prononcer en l'absence de données sur le passage et leur nombre. En termes de répartition sur la carte, il trouve intéressant qu'elles se trouvent sur les deux rives. Il relève toutefois qu'il manquerait peut-être certains points plus en aval du Léman. Au niveau des grands axes cyclables, il pense qu'il serait bien de réaménager les quais, en particulier en période estivale. Les pompes sont relativement proches les unes des autres et il pense que cela est suffisant pour l'usage en centre-ville en l'état, sachant que chaque augmentation de nombre de pompes sur place nécessite une augmentation des pompes en atelier. Il serait possible de passer à 20 pompes, mais au niveau de la densité il pense que cela serait hors du territoire de la Ville de Genève.

Ce commissaire relève qu'il y a également un problème de visibilité des pompes.

M. Butsch pense qu'un panneau indiquant l'emplacement des pompes serait une bonne idée. Au niveau de leurs compétences, ils pourraient accrocher un dra-

peau sur l'un des pans vissés ou ajouter une ou deux tiges pour mettre en place un système d'oriflammes. Il ajoute toutefois que les pompes, dans leurs designs, ont aussi été pensées pour être de la taille d'une roue de vélo et ne sont donc pas très visibles.

Un commissaire demande quel pourcentage de pompes sont défectueuses lorsqu'ils effectuent leurs contrôles.

M. Butsch répond que, sur le total des contrôles effectués sur une saison, environ 30% de pompes sont défectueuses. Il relève néanmoins que, en pratique, l'association reçoit régulièrement des appels, toutes les une à deux semaines. Il précise que parfois la pompe vient de sortir d'atelier et est déjà hors service après trois ou cinq jours. Il avance que cela est dû soit à un oubli d'atelier, soit au flux d'usage et d'utilisation alternative. Il remarque qu'il y a des demandes d'intervention toutes les deux semaines.

Ce commissaire demande quel pourcentage de pompes sont défectueuses.

M. Butsch répond que la pompe a globalement un dommage une fois sur trois. Il relève que parmi ces 30% de défectuosité, il y a environ deux tiers de situations dans lesquelles les pompes doivent être amenées en atelier car le dommage est trop important et, dans un tiers des cas, le changement du flexible sur place suffit.

Ce commissaire demande ce que l'association propose pour réduire ce nombre.

M. Butsch pense qu'une meilleure information pourrait être faite au niveau des usagers. Il pense aussi que passer sur un modèle à main, comme c'est le cas à la Praille, avec une pompe scellée sous cadenas, peut être une possibilité. Elle serait plus simple à remplacer par un autre modèle et il y aurait moins de stress mécanique car les gens connaissent mieux ces modèles. Il relève que c'est l'usage à pied qui cause la majeure partie des pannes. Il ajoute que les gens ne connaissent pas forcément l'embout qu'ils doivent utiliser et, en forçant, ils peuvent rendre la valve inopérante. Il estime que la signalétique à ce propos est bonne, mais que le problème est l'utilisation faite par les cyclistes. Il pense qu'il serait aussi possible de mettre en place un système d'appel sur demande pour qu'ils puissent intervenir plus vite. Il résume que c'est le matériel et l'usage extérieur qui posent problème.

Ce commissaire demande si le fond du projet est d'amener les gens à plus utiliser leur vélo ou si c'est un projet social de réinsertion.

M. Butsch répond que la mission est double. Sur le terrain en extérieur, le projet vise à améliorer la mobilité, mais ensuite ce sont des personnes en réinsertion qui s'occupent de tout.

Un commissaire demande si la fabrication de ces pompes est locale.

M. Butsch lui répond que le fournisseur Altinova envoie les pièces depuis la France voisine. Il précise qu'il a repris les mêmes fournisseurs que ses prédécesseurs. Il relève toutefois que certaines choses comme les valves et les tuyaux de flexibles peuvent être trouvées chez d'autres fournisseurs. Il précise que cela n'est pas une question de prix, mais plutôt de temps de livraison car parfois la marchandise doit attendre un mois à la douane après la commande.

Séance du 8 décembre 2022

Discussion et vote

Une commissaire de l'Union démocratique du centre propose un amendement. Elle remarque qu'il y a un gros problème lié à la mauvaise utilisation des pompes par les usagers. Elle propose alors d'ajouter l'invite suivante: «équiper chaque pompe d'un mode d'emploi clair afin que les usagers ne les endommagent pas par manque d'explications.»

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite également ajouter un amendement. Il relève qu'il a appris avec regrets que certains matériaux sont fabriqués à l'extérieur du canton. Il propose dès lors d'ajouter l'invite suivante: «favoriser les pompes fabriquées localement lors des prochains achats».

Une commissaire socialiste remarque qu'il existe d'autres types de pompes que celles à pied. Elle propose l'invite suivante: «envisager de changer progressivement les pompes actuelles par des pompes fabriquées localement et plus durables».

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois retire son amendement et propose un amendement conjoint avec la commissaire.

Votes

Le président met au vote les amendements.

Concernant l'amendement de l'Union démocratique du centre, il est accepté à l'unanimité.

Concernant l'amendement conjoint du Parti socialiste et du Mouvement citoyens genevois, il est accepté à l'unanimité.

La motion M-1624 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’augmenter le nombre de pompes à vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Genève;
- d’améliorer la signalétique et les informations sur le site Internet de la Ville de Genève afférentes à leur localisation et à leur état de fonctionnement;
- de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire les délais de réparation des pompes à vélo;
- d’installer des stations outils en libre-service à proximité des parkings à vélos;
- de travailler dans ce cadre en collaboration avec les associations actives dans la promotion de la mobilité douce et du vélo;
- d’équiper chaque pompe d’un mode d’emploi clair afin que les usagers ne les endommagent pas par manque d’explications;
- d’envisager de changer progressivement les pompes actuelles par des pompes fabriquées localement et plus durables.